

475: PARC NATIONAL DU MANOVO-GOUNDA-ST FLORIS (REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE)

Résumé préparé par l'UICN (avril 1988) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de la République centrafricaine. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du bureau et du comité.

1. SITUATION:

Occupe la plus grande partie de l'extrémité orientale de la province de Bamingui-Bangoran, dans le nord du pays, à la frontière tchadienne. La limite occidentale est située à quelque 40km, à l'est de N'délé; la route N'délé-Birao traverse le parc. 8°05'-9°50'N, 20°28'-22°22'E.

2. DONNEES JURIDIQUES:

Le Parc national du Manovo-Gounda-St Floris a été créé le 17 mai 1979, avec une superficie totale de 1 740 000 ha, comprenant l'ancien Parc national de St Floris et l'ancien domaine de chasse et de tourisme de la Safarafric. Une partie de la région, désignée Parc national de l'Oubangui-Chari (13 500 ha) le 10 décembre 1933, a été rebaptisée Parc national de Matoumara en 1935. Elle a été redéfinie le 27 juillet 1940 pour devenir le Parc national de St Floris, avec une superficie de 40 000 ha, élargie à 100 700 ha en 1960, puis à 277 600 ha en 1974. La région autrefois désignée sous le nom de Parc national de St Floris constitue le nord du parc actuel.

3. IDENTIFICATION:

Le parc comprend trois zones principales: les plaines d'inondation des rivières Bahr Aouk et Bahr Kameur, au nord, le massif des Bongo au sud, et une plaine de transition légèrement vallonnée entre deux. Les zones de basse altitude, inondées saisonnièrement, se caractérisent par un sol fin, profond et alluvial bien que le drainage y soit souvent très faible. Vient ensuite une plaine plate au sol grossier, généralement ferrugineux et bien drainé, dont certaines zones, notamment les dépressions, forment un bouclier latéritique ou ferreux, où la végétation arborisée est éparsée ou même inexistante. Le massif, séparé de la plaine par un escarpement, est essentiellement argileux et très découpé. Cinq rivières importantes descendent du massif à travers le parc, en direction des rivières Bahr Aouk et Bahr Kameur, et leurs bassins versants respectifs se trouvent tous dans le parc. Le climat est tropical, soudano-guinéen semi-humide, avec des précipitations annuelles variant entre 950 et 1700mm, surtout entre juin et novembre. Il n'y a qu'une seule saison des pluies, alternant avec une saison chaude et sèche. Les précipitations sont plus élevées sur les plateaux, et les températures maximales sont enregistrées dans la plaine d'inondation, au nord.

La végétation prédominante dans la plus grande partie du parc est la savane arborisée de type soudano-guinéen. On trouve de grandes étendues de savane arborisée de Terminalia laxiflora et d'Isoberlinia dans les plaines d'altitude, la savane d'Isoberlinia étant plus courante dans le sud. Ces savanes sont parsemées d'autres types de plantes, moins communes (notamment l'arbuste Combretum, dans les zones où le minerai de fer affleure), et forment une mosaïque correspondant à la topographie et aux caractéristiques édaphiques. La forêt sèche est notamment développée en bordure des plaines, surtout le long des rivières Gounda et Koumbala, et se présente aussi en petites touffes, sur les plaines.

La zone de basse altitude est exposée aux inondations et aux feux de brousse ce qui se reflète, dans une certaine mesure, au niveau de la végétation. Il y a deux autres types de bois/savane arborisée à proximité des cours d'eau saisonniers et d'autres points isolés de basse altitude. Les zones les plus inondées abritent des communautés d'herbe pérenne, de laïche et de plantes herbacées annuelles, alors qu'arbres et arbustes sont limités à des peuplements clairsemés dans les zones plus élevées. Plus au sud, dans les régions élevées, on trouve une savane de bambou ouverte et des bois dans les collines où les rivières prennent leur source.

Un grand éventail d'espèces animales a été répertorié dans le parc, la plupart des recherches s'étant cependant concentrées dans la région de St Floris. On trouve plusieurs espèces de faune particulièrement importantes pour la conservation: rhinocéros noir Diceros bicornis (limité à moins d'une dizaine d'individus), éléphant d'Afrique Loxodonta africana, gazelle à front roux Gazella rufifrons (ici dans sa limite sud), léopard Panthera pardus, guépard Acinonyx jubatus, licaon Lycaon pictus, bec-en-sabot Balaeniceps rex et crocodile Crocodylus niloticus. On trouve des populations saisonnières nombreuses de pélicans Pelecanus (Pelecanus onocrotalus et P. rufescens) et de marabouts Leptoptilos crumeniferus, et le parc serait relativement important pour les oiseaux d'eau et de rivage, surtout les plaines d'inondation du nord.

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION:

La gestion de ce site incombe à la Société MANOVA S.A., conformément à l'accord qu'elle a passé avec le gouvernement; le parc est certainement la région la mieux protégée du pays. La gestion est principalement axée sur la lutte contre le braconnage (avec le soutien de l'armée) et contre le pâturage sauvage dans les limites du parc. Il n'existe actuellement aucun plan de gestion.

La FAO a travaillé plusieurs années en République centrafricaine dans le but d'améliorer la gestion de la faune et de la flore sauvages, et a émis nombre de recommandations dans ce sens. Il en va de même de plusieurs projets entrepris par la suite.

L'activité humaine la plus préoccupante semble être le braconnage professionnel, dont sont victimes les grands mammifères, surtout le rhinocéros et l'éléphant. Le feu, souvent bouté par les éleveurs, les braconniers, les chasseurs et les gardes, est également une source de préoccupation sérieuse. Les braconniers, qui entrent dans le parc principalement par le Tchad et le Soudan, utilisent depuis peu de temps des armes automatiques, et plusieurs espèces déclinent sous la pression du braconnage. La situation serait en train de s'aggraver.

L'équipement dont disposent les gardiens du parc (un seul véhicule et quelques armes) est insuffisant, et le personnel se limite à un gardien chef et à cinq gardes (parfois aidés par l'armée et du personnel temporaire pour la lutte anti-braconnage).

5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL:

Pour justifier la désignation du Parc national du Manovo-Gounda-St Floris en tant que bien du patrimoine mondial, le Gouvernement centrafricain a donné les raisons suivantes:



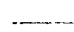
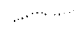
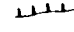



b) Bien naturel

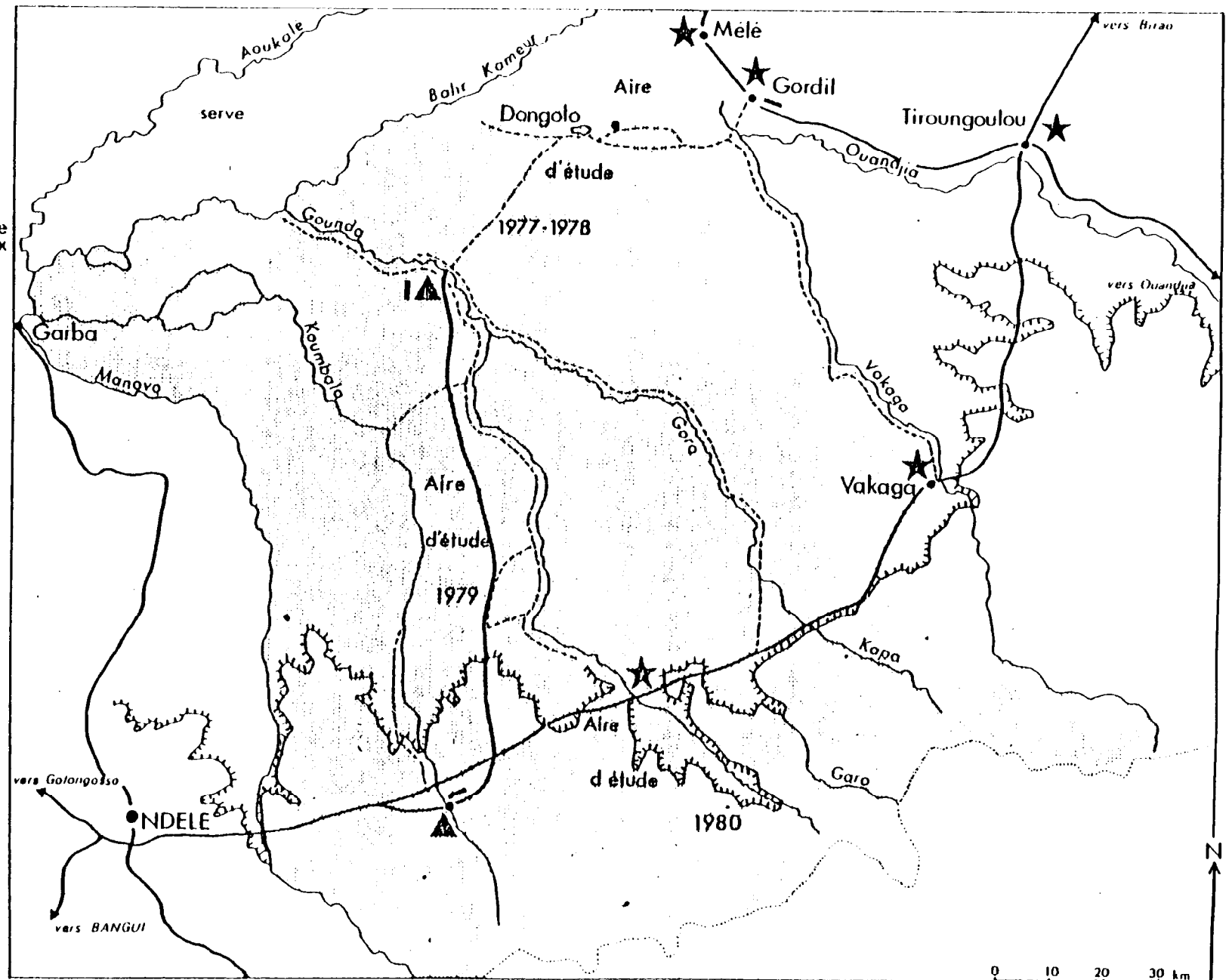
- (iii) Formations naturelles exceptionnelles. La zone couverte par le parc est suffisamment vaste pour inclure la totalité des bassins versants des trois rivières, et des portions considérables de biotopes comprenant des plaines d'inondation herbeuses, une variété de savanes arborisées, des bois, des zones humides associées aux rivières, et le massif de grès accidenté des Bango.

Le site est également suffisamment spacieux pour abriter des populations viables de différentes espèces typiques de cette partie de l'Afrique, et d'espèces originaires de l'Afrique orientale et occidentale.

- (iv) Habitat d'espèces rares ou menacées. Non moins de huit espèces importantes du point de vue de la conservation vivent dans le parc, suffisamment vaste pour les entretenir.

PARC NATIONAL MANOVO, GOUNDA, ST FLORIS

-  Rivière
-  Route
-  Piste
-  Ligne de partage des eaux
-  Bord du plateau
-  Campement
-  Poste de garde
-  Piste d'atterriss.



DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - EVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

475 PARC NATIONAL DU MANOVO-GOUNDA-ST FLORIS (REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE)

1. DOCUMENTATION:

- i) Fiche de données de l'UICN
- ii) Littérature consultée: UICN/PNUE 1987, Review of the Protected Areas System of the Afrotropical Realm
- iii) Consultations: T. McShane, G. Sournia, P. Portas, E. Pironio, J.P. Thomassey, N. Donnet
- iv) Visite du site: J. Sayer, UICN (juin 1988); T. McShane, WWF

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES:

Avec une superficie de 17 400 km², le Parc national du Manovo-Gounda-St Floris (PNMGF) est le parc de savane le plus étendu de l'Afrique occidentale et centrale. Il comprend, du sud au nord, des portions de la zone de transition guinéo-congolienne, du centre régional soudanais d'endémisme et de la zone de transition sahélienne. Le PNMGF abrite des peuplements importants de forêt sèche, gravement menacés par le brûlis, ainsi qu'une forêt-galerie. Aucune autre aire protégée de la zone de savane d'Afrique centrale et occidentale ne comporte des habitats aussi variés. Etant donné sa situation unique, le PNMGF constitue une importante zone de transition pour la flore et la faune de l'Afrique occidentale et orientale et des espèces de la zone de forêt tropicale, par les couloirs de forêt-galerie, au sud,

Parmi les sites comparables d'Afrique occidentale, il faut citer le Parc national de Comoe, en Côte d'Ivoire et le Parc national de Niokolo-Koba, au Sénégal, tous deux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial; le Parc national de Bamingui-Bangoran, en République centrafricaine (réserve de la biosphère); et le Parc national "W" du Niger, du Burkina Faso et du Bénin, ainsi que celui de Penjari, au Bénin, qui ne figurent pas sur la Liste. Il existe d'autres parcs de savane, tous plus petits et abritant une faune appauvrie.

Le PNMGF ne le cède en rien aux deux biens de savane africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il est plus étendu, abrite une flore diversifiée et de nombreuses espèces de mammifères. Il comprend des habitats plus nombreux et une flore et une faune plus diversifiées que le complexe de la biosphère de Bamingui-Bangoran. Il est plus étendu et plus diversifié que tous les autres parcs occupant le même biome d'Afrique centrale et occidentale.

Si plusieurs des écosystèmes de savane importants figurent sur la Liste du patrimoine mondial pour l'Afrique australe, orientale et occidentale, les savanes du nord de l'Afrique centrale en sont manifestement absentes. Du point de vue biologique, le PNMGF est le principal écosystème de ce type.

3. INTEGRITE:

Il y a une très faible densité de population autour du PNMGF et la demande de terres constitue une menace négligeable. L'histoire de l'homme dans cette région a été principalement influencée par le fait qu'elle se trouve sur la frontière islamique. Au début de ce siècle, des marchands d'esclaves ont dépeuplé le nord-est de ce qui est aujourd'hui la République centrafricaine.

Les effets de ces razzias sont encore visibles de nos jours. L'agriculture, clairsemée, se limite aux abords du parc. Ce dernier est pratiquement entouré de réserves de faune et de zones de chasse gérées, qui constituent une zone tampon pour certaines utilisations des terres. Les localités les plus proches sont N'délé à l'ouest, Quadda au sud, Birao à l'est et Haraz-Manguaigne, Tchad, au nord.

Le parc figure depuis 1986 dans le Registre des aires protégées menacées, de l'UICN. Il est principalement menacé par:

- Premièrement, la chasse illégale. On possède de nombreuses données sur la chasse commerciale de l'éléphant, du rhinocéros noir et de la girafe. On estime que 75% de la population d'éléphants vivant dans le parc a disparu entre 1981 et 1984. La population de rhinocéros noirs est passée de 100 à 10 individus et celle de girafe a décliné. Il existe en outre une chasse à grande échelle pour la viande, destinée aux villes du Soudan, du Tchad et de la République centrafricaine.

Une inspection conduite sur le terrain en janvier 1988 a montré que la chasse illégale était très répandue. Elle a notamment permis de voir des chasseurs (probablement soudanais) et des chameaux sur la rivière Gounda, au centre du PNMGF. D'autres investigations ont montré que 25 chameaux se seraient trouvés dans cette région, et que plus de 50 buffles et 100 kobs (Kobus kob) auraient été tués. Il semblerait que les chasseurs utilisent des armes automatiques. Les militaires français ont été alertés par la présence de Soudanais et ont réagi en amenant des troupes centrafricaines à Gordil, à la limite est du parc, ce qui a permis de saisir 20 chameaux et 42 sacs de viande.

Des discussions avec diverses personnes travaillant dans le PNMGF indiquent que la chasse et le décimage des populations animales se poursuivent. La guerre civile qui règne dans les pays voisins (Tchad et Soudan) a entraîné un trafic d'armes dans la région, impliquant Tchadiens, Soudanais et Centrafricains.

- Deuxièmement, les pâturages illégaux. La plupart sont utilisés par du bétail venu de la région de Nyala, au Soudan, et du Tchad. Généralement, le bétail entre dans le secteur de St Floris fin décembre ou début janvier, et repart en mai, c'est-à-dire qu'il y a pâture durant la saison sèche. La présence de bétail dans le secteur de St Floris, qui n'est généralement pas contestée, s'explique surtout par l'effet combiné de la sécheresse et du surpâturage dans le nord. Les prairies pérennes cèdent la place à des plantes annuelles et à une végétation herbeuse, signe d'appauvrissement. La peste bovine, qui avait surtout décimé les populations de buffles, d'élands de Derby et de phacochères, n'a plus sévi dans la région depuis 1983/84. Certains bergers participent à la chasse illégale. Des efforts coordonnés sont nécessaires entre les ministères soudanais et centrafricains des Eaux et Forêts et de l'Elevage afin de diriger les troupeaux vers d'autres pâturages bien irrigués à l'extérieur du parc.

La partie sud du PNMGF est traversée par la Route Nationale 8, reliant N'délé à Birao et au Soudan. Bien que contrôlée à l'entrée du parc, cette route facilite l'accès. Une certaine forme de contrôle et de surveillance doit être exercée de manière rigoureuse pour lutter contre le braconnage et le transport de produits d'espèces sauvages, qui transite régulièrement par cette route. Il a été proposé de détourner la RN dans le cadre du projet CEE/FED.

La législation créant le PNMGF est bien documentée et assure une protection adéquate. La gestion du parc n'en est pas moins limitée et d'une efficacité sporadique, et le soutien gouvernemental (en termes de personnel et d'équipement) est minime. Il y a un conservateur et cinq gardes pour gérer une superficie totale de 17 400 km². Ceux-ci restent confinés dans le camp de Manovo, à l'entrée ouest du parc, faute de moyens de transport et d'appui logistique. Il semble que le ministère des Eaux et Forêts et de la Chasse, de Pêche et du Tourisme, responsable de la conservation du parc, assure un appui direct limité.

Les armées française et centrafricaine ont, par le passé, participé à la lutte contre le braconnage, mais seulement de manière sporadique et à court terme. Il n'existe aucune présence militaire régulière dans la région, et on ne sait pas exactement de qui relèvent les militaires lorsqu'ils viennent travailler dans le parc. Il est préoccupant de constater que ces actions ne se font qu'à court terme.

Une société privée, Manovo S.A., qui possède une concession d'exploitation pour une durée de 20 ans, a été investie d'une certaine autorité et responsabilité en matière de gestion du tourisme et de la chasse surveillée. L'infrastructure touristique est en train d'être adaptée aux normes internationales et des investissements considérables sont en cours. Les activités de gestion sont limitées et consistent essentiellement à entretenir les pistes du parc, à faire du brûlis pour faciliter l'observation des animaux et à mener des opérations pour lutter contre le braconnage ou le pâturage sauvage. Une dizaine de gardes sont employés par l'organisation pour lutter contre le pâturage sauvage. Rien n'indique clairement que ces actions soient coordonnées avec l'organisme gouvernemental responsable de la PNMGF.

La CEE/FED vient également de lancer un projet important (27 millions de dollars) axé sur le parc. Parmi ses objectifs figurent, notamment, la réalisation de travaux pour améliorer la route/l'accès et le développement de la recherche et de l'infrastructure (création de logements et mise à disposition de personnel). Des actions anti-braconnage seront menées par des centrafricains travaillant pour ce projet. La phase initiale porte sur quatre ans, avec une prolongation prévue de 6 ans. Etant donné l'état actuel de la gestion du PNMGF, il faudrait au moins un projet décennal pour assurer un minimum de continuité. Il n'existe aucune coordination entre ce projet et Manovo S.A., mais celle-ci s'impose si l'on veut établir un programme de gestion efficace.

Les projets de conservation entrepris jusqu'à présent dans le PNMGF (UNDRO/FAO, FAC, WWF, AWF) n'ont que très peu amélioré la capacité de gestion à long terme. Le projet FAC/Peace Corps a néanmoins publié des données écologiques de base intéressantes. Si l'on désire que les projets en cours soient véritablement durables, il faudra que certains changements institutionnels aient lieu au niveau du gouvernement et des projets eux-mêmes.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS:

La désignation décrit avec précision la situation du PNMGF, souligne son importance biologique et donne des renseignements sur les problèmes (braconnage, pâturage illégaux, etc.) Les problèmes de gestion du parc, dont la chasse et les pâturages illégaux ne sont que des symptômes, décrits de manière un peu floue dans la désignation, sont présentés plus en détail dans la présente évaluation.

5. EVALUATION:

Du point de vue biologique, le PNMGF occupe vraisemblablement l'écosystème de savane le plus important d'Afrique centrale et occidentale et abrite des éléments de flore menacée (forêts sèches et forêts-galeries étendues), ainsi qu'une faune très riche. Il est le plus grand parc de savane de la région et constitue un lien important entre le réseau des parcs de savane africains, qui s'étend d'est en ouest, à travers la ceinture de savane septentrionale. C'est un exemple intéressant de "carrefour", où se rencontrent les espèces des communautés de savane de l'Afrique orientale et occidentale et des communautés de forêt du sud. Le PNMGF constitue également un champ précieux pour l'étude des changements environnementaux qui se produisent dans l'ensemble des régions sahélienne et soudanaise sous la pression de la sécheresse et du surpâturage. Nous pouvons donc dire que le PNMGF répond aux critères (ii) et (iv) du patrimoine mondial, et mérite d'être inscrit sur la Liste.

La gestion du parc doit absolument être améliorée si l'on veut assurer sa viabilité à long terme. Les projets en cours, axés sur le tourisme et le développement de l'infrastructure, offrent une telle possibilité mais il importe que le gouvernement joue un rôle plus actif.

6. RECOMMANDATION:

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'intégrité du parc est très préoccupante, bien que celui-ci satisfasse à deux critères du patrimoine mondial. De plus, la politique d'exploitation de ce site par un concessionnaire privé n'est pas claire. Il est fort probable que l'intégrité du parc s'améliore grâce au projet de subvention de la CEE, qui reste toutefois à mettre en oeuvre.

L'UICN recommande que l'examen de cette désignation soit renvoyé en attendant (1) des précisions sur le rôle de la société privée exploitant la réserve, et (2) des rapports sur les progrès de l'exécution du projet de la CEE visant à restaurer l'intégrité du parc et à en améliorer le système de gestion.